



L'air des
pichoulis

L'air des Pichoulis - Livret d'accueil Cours de Conception en Permaculture

QU'EST-CE QUE L'AIR DES PICHOU LIS ?

« Respecter l'Homme et la nature dans leurs rythmes, leurs équilibres, vivre différemment sans se priver des comforts de la vie moderne, dans la créativité et le contact humain, c'est tout le challenge de l'association »

- Constance Barbe, présidente de L'air des pichoulis.

L'air comme un souffle nouveau, une insufflation, une chose impalpable qui met en mouvement. Mais aussi comme l'ère ou l'aire... Et pichoulis, le nom populaire nordique du pissenlit, cette fleur jaune que tout le monde connaît et combat lorsque la pelouse se diversifie. Cette plante a pourtant de nombreuses propriétés bienfaitantes, dans son entièreté.

A son origine, en 2015, le projet associatif s'inscrit dans l'aménagement d'un lieu, une ferme, dédié à la nature et à la biodiversité proche de la ville. Cette ferme devenant un support au tissage du lien social, au partage, à la créativité, à la culture de la permanence.

L'association vise ainsi le développement d'éco-lieux pédagogiques, de partage, d'expérimentations et de formations, fondés sur les valeurs et les principes de la permaculture. Elle se positionne dans une démarche d'intérêt public, notamment en terme de développement durable, d'économie sociale et solidaire, et de prévention des risques. L'un des principaux objets de l'association, par le biais de ses diverses activités, s'inscrit dans le développement du design en permaculture en région et en France, quel que soit le domaine du projet.

Avec des valeurs humanistes, L'air des pichoulis œuvre dans une optique de création et de maintien de lien social grâce à des activités de rencontres, sensibilisations, ateliers, formations et chantiers participatifs ouverts à tous sans distinction. L'association développe des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable s'appuyant sur les outils pédagogiques que représentent les éco-lieux.



PRESENTATION DU CCP

La permaculture a été conceptualisée dans les années 70 par David Holmgren et Bill Mollison. C'est par l'observation de la nature et de son fonctionnement que ces deux australiens fondent les principes et l'éthique de la permaculture.



Prendre soin de l'Homme
et bâtir la communauté



Prendre soin de la Terre
et de toutes ses formes de
vie



Prendre soin des
ressources et partager
équitablement les surplus

La permaculture peut dès lors être considérée comme une philosophie qui peut être appliquée à tous les domaines de la vie sans être exclusivement une technique agricole : son champ d'application est en réalité bien plus étendu. C'est d'ailleurs par sa présence au sein de différents domaines que la permaculture montre toute son intelligence et sa capacité à gérer la globalité d'un système.

Le Cours de Conception en Permaculture est la formation la plus complète pour les non experts en la matière. Créée par les fondateurs de la permaculture, Mollison et Holmgren, cette formation est l'étape qui vous permettra de concrétiser des savoirs venus de lectures, d'apprentissages autonomes, de découvertes par l'expérience, ...

Formation reconnue dans le monde entier, vous ressortirez du CCP avec une vision plus claire de l'étendue de la permaculture, vous comprendrez ses 12 principes et ses outils et ceux-ci vous permettront de concevoir des projets globaux durables et résilients : des lieux, des organisations humaines, des méthodes d'enseignement, des habitats, etc.

(Si vous souhaitez uniquement découvrir les bases du domaine, dirigez-vous plutôt vers une Initiation à la permaculture. Si ce sont les techniques agricoles qui vous intéressent, intéressez-vous à la formation Jardiner au fil des saisons.)

COMMENT SE PASSE LE CCP DE L'AIR DES PICHOU LIS ?

Depuis 2016 nous organisons un Cours de Conception en Permaculture chaque année sur notre écolieu la Maison des Pichoulis. Nous avons choisi d'enrichir le programme officiel de la formation en incluant des ateliers pratiques. Vous aurez également l'occasion de travailler concrètement la permaculture en collaborant avec les autres participants sur des designs. Vous avez de cette façon la possibilité de soumettre à votre groupe **votre** projet et travailler sur son design au fil des apprentissages. N'hésitez donc pas à venir avec vos projets !



Le CCP se déroule ainsi sur 12 jours, riches en découvertes, **du 06 au 17 mai 2019**. En voici le programme :



Thèmes de la journée	06/05/2019	07/05/2019	08/05/2019	09/05/2019	10/05/2019	11/05/2019	12/05/2019	13/05/2019	14/05/2019	15/05/2019	16/05/2019	17/05/2019
08:30												
09:00												
09:30		• Design, vous avez dit design ?										
10:00	• Accueil des stagiaires											
10:30	• Présentation du stage	• O.B.R.E.D.I.M. • Notions de flux, cycles naturels										
11:00	• Présentation du CCP											
11:30	• Historique de la permaculture		• Zonage et secteurs									
12:00	• Courants de pensées	• Calcul de son empreinte écologique	• Générer les blocages (Ian McHarg)									
12:30	• Structures visibles et invisibles		• Connectivité et fragmentation écologique									
13:00												
13:30												
14:00		• Analyse ressources et besoins										
14:30	• Découverte du site	• Audit des compétences	• Miter la nature : introduction aux «patterns» naturels									
15:00		• Paste sheet										
15:30	• Présentation des principes de permaculture : éthique et conception	• Analyse des éléments, redondance, options/décisions										
16:00												
16:30												
17:00												
17:30												
18:00												
Aucun horaire												



LE TARIF DU CCP

Le montant de la formation s'élève à :

- Pour un particulier : 750 €, soit 200 € d'acompte et 550 € de solde
- Pour les associations : 900 €, soit 250 € d'acompte et 650 € de solde
- Pour les entreprises : 1 300 €, soit 350 € d'acompte et 950 € de solde

Un acompte vous est demandé lors de votre inscription afin de vous garantir la réservation.

Le montant de la formation inclut uniquement les frais pédagogiques. Nous mettons gratuitement à disposition l'emplacement pour votre tente et les commodités (toilettes sèches, douches, cuisine).

LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION



L'air des pichoulis répond aux critères qualité définis par le décret du 30 juin 2015, ce qui rend ses formations financables par les acteurs de la formation professionnelle.

Si vous souhaitez faire financer cette formation par votre OPCA, n'hésitez pas à nous **demandeur un devis à formation@lairdespichoulis.fr**



Cette formation est référencée sur le site Carif-Oref de la région Hauts-de-France. Pour découvrir toutes nos actions référencées par la région cliquez ici : [C2RP](#).



Retrouvez toutes nos formations référencées auprès de Pôle Emploi ici : [L'air des pichoulis](#). **Contactez votre conseiller si vous souhaitez suivre nos formations.**

Si vous souhaitez bénéficier d'un financement de la formation professionnelle, contactez-nous à formation@lairdespichoulis.fr ou au 07 82 68 98 07.

COMMENT S'INSCRIRE AU CCP DE L'AIR DES PICHOU LIS ?

Par internet :

Si vous ne bénéficiez pas d'aide financière pour suivre la formation, vous pouvez directement vous inscrire via HelloAsso (site en ligne sécurisé et destiné aux associations, leur permettant de récolter les dons, adhésions, participations à un événement, etc.) en suivant ce lien : [CCP](#)

Par courrier :

Si vous bénéficiez d'un financement ou que vous n'êtes pas à l'aise avec les paiements en ligne, vous pouvez vous inscrire par courrier :

- Téléchargez le document d'inscription disponible ici : [cliquez ici](#)
- Imprimez-le et remplissez-le
- Et envoyez-le-nous accompagné du chèque d'acompte à l'ordre de L'air des pichoulis
- Notre adresse : **L'air des pichoulis - 1273 rue de la rosière - 59147 HERRIN**

L'inscription est effective à réception de l'acompte dans la limite des places disponibles.

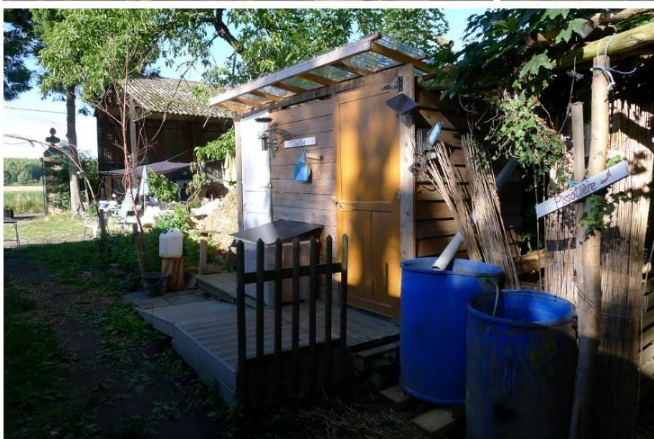


Par mail ou téléphone :

Pour toutes difficultés ou besoin de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter à formation@lairdespichoulis.fr ou au 07.82.68.98.07

LA MAISON DES PICHOU LIS

La Maison des Pichoulis est le lieu principal de la formation. Premier écolieu de l'association, elle dispose d'une salle éco-construite permettant d'accueillir les parties théoriques des formations, de toilettes sèches dont 1 est accessible aux personnes à mobilité réduite, de douches extérieures, d'une grange ouverte faisant office de lieu de vie durant le CCP et d'un jardin de Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales.



L'écolieu a été aménagé dès la première année d'existence de L'air des pichoulis et continue d'évoluer d'année en année grâce à l'actualisation régulière de son design en permaculture. Ceci en fait un support pédagogique pertinent permettant d'illustrer un modèle possible de la permaculture à petite échelle.

Au-delà de la formation, nous souhaitons vous faire vivre une expérience de permaculture humaine, d'où les moments de vie collective dans le planning ci-dessus. Nous vous proposons donc une immersion totale dans la permaculture en mettant à votre disposition un hébergement, et plus précisément un petit bout de terre ! A vous d'amener votre tente ! Et n'oubliez pas le matériel adapté aux nuits fraîches ou aux voisins bruyants par exemple. Si vous le souhaitez, vous pourrez également tenir de petits ateliers en fin de journée pour faire découvrir une de vos passions à vos camarades : loisirs créatifs, sports, activités artistiques, etc. N'oubliez pas d'amener votre matériel !

Durant ces 12 jours de formations intenses, les repas du midi (froids et végétariens) sont préparés par les bénévoles de l'association. N'hésitez pas à nous faire part de vos allergies. Pour ceux qui ont planté leur tente, les repas du soir sont autogérés dans la cuisinette de la salle associative (plaques et four, ustensiles et robots de cuisine). 3 frigos sont disponibles pour stocker vos denrées, et des magasins bios ou classiques sont à 10-15 minutes en voiture. Des boulangerie, boucherie, pharmacie, etc. sont présents au village voisin. Terre de Voyettes peut également vous fournir en légumes.

LA TERRE DE VOYETTES

La Terre de Voyettes est le second écolieu de l'association situé à 1 km du premier. Cultivée en maraîchage agroécologique et pensée comme un système permaculturel, il permet lors du CCP d'étudier un exemple concret de permaculture à plus grande échelle et dans un milieu professionnel, ce qu'il n'est pas possible de faire à la Maison des Pichoulis.





Ce site de production bio est également un support pour les ateliers organisés durant les 12 jours de formation, ceci permet d'amener une dimension agricole chère à beaucoup de participants aux Cours de Conception en Permaculture.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Audrey CARO

*Intervenante et coordinatrice en permaculture
Etudiante en Permaculture Appliquée
Designer en Permaculture depuis 2014*

Constance BARBE

*Educatrice spécialisée
Designer en Permaculture depuis 2012*



Jean IRUBETAGOYENA

Designer et formateur accrédité par l'Université Populaire de Permaculture. Formation en agronomie, en aménagement du territoire et en ingénierie de développement durable

A l'issue de longues missions en Afrique équatoriale où il est confronté à un contexte difficile et à l'absence de moyens pour mettre en place des productions vivrières, son inclination vers la permaculture se fait naturellement.

Il a animé plusieurs dizaines de CCP en Europe, ainsi que des formations spécialisées. Il accompagne des projets d'aménagements en permaculture tant en milieu urbain et périurbain que rural.

Lucile PETTENAZZI

*Chargée de mission
Designer en Permaculture depuis 2016*

COMMENT VENIR A L'AIR DES PICHOU LIS ?

La ferme se trouve à 30 minutes au sud de LILLE. Faites bien attention, il existe un HERIN avec un seul « R », il se trouve à proximité de VALENCIENNES, à 50 minutes du réel lieu de formation !



Arrivé à HERRIN, suivez la (seule) route principale ponctuée de ralentisseurs. Au niveau du terrain de foot, au bout de la rue continuez, la route diminue mais reste praticable jusqu'à la dernière ferme qui sera sur votre gauche. Vous êtes arrivés, un parking est accessible le long de la ferme.

Vous avez la possibilité de venir en voiture ou en transport en commun (train, bus puis marche). Nous vous donnerons d'ailleurs dans le dernier mail d'informations, que vous recevrez une semaine avant la formation, les contacts des autres participants dans le cas où vous souhaiteriez organiser du covoiturage.



Chemin menant à la ferme



Entrée de la ferme



Règlement intérieur

Conditions Générales de Vente

I. PRÉAMBULE

Le présent document a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par L'air des pichoulis dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

II. CHAMP D'APPLICATION

Article 1 : les personnes concernées

Ces règles s'appliquent à tous les stagiaires, professionnels ou particuliers, inscrits à une session dispensée par l'association L'air des pichoulis et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent document dès lors qu'il réserve une place pour une formation dispensée par le prestataire de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 2 : lieu de la formation

Les dispositions du présent document sont applicables dans tout espace utilisé par le prestataire (ses propres locaux, les terrains affiliés, espaces naturels, espaces mis à disposition...).

III. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 3 : règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier.

Article 4 : boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 5 : interdiction de fumer

En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'applications de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation.



Article 6 : restauration

Si les stagiaires quittent le lieu de la formation lors des repas, leurs déplacements sont effectués sous leur propre responsabilité.

Article 7 : consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connu de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

Article 8 : accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de la formation.

Par ailleurs, tout stagiaire a connaissance de son obligation d'avoir souscrit à une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés durant la session de formation. Si le stagiaire professionnel venait à ne pas répondre de cette obligation, ce serait alors la responsabilité civile de son employeur qui serait saisie en cas de dommage.

IV. DISCIPLINE

Article 9 : horaires de stage

Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'établissement de formation aux horaires d'organisation de la formation. En cas d'absence ou de retard, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir L'air des pichoulis. Par ailleurs, une feuille d'émargement doit être signée par le stagiaire au début de chaque journée.

Le stagiaire doit être présent sur toute la durée de la formation ; si, pour une raison valable, il doit s'absenter pendant le temps de la formation ou partir avant l'heure annoncée de la fin de la formation, il doit impérativement avertir le formateur.

Article 10 : usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui pourrait lui être confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant au prestataire de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 11 : enregistrement

Il est formellement interdit d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 12 : documentation pédagogique



Les documents utilisés et distribués lors de la formation sont édités sous licence Creative Commons. Par cette licence, vous êtes autorisé à les partager, sous quelques conditions : Vous devez obligatoirement attribuer l'œuvre à son auteur, c'est-à-dire Audrey CARO. Vous ne pouvez donc pas vous présenter comme l'auteur des documents copiés ; Aucun usage commercial des documents ne sera admis. Vous ne pourrez donc pas retirer quelques bénéfices que ce soit en distribuant ces supports ; Vous n'êtes pas autorisé à modifier les documents, ni même n'en communiquer qu'une partie sortie de son contexte. Si vous souhaitez les diffuser, cela devra se faire dans leur intégralité. Pour plus de renseignements sur vos droits quant aux supports pédagogiques, rendez vous sur ce site : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Article 13 : vols et dommages

L'association L'air des pichoulis décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 14 : sanction

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent document pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par l'association L'air des pichoulis et ses représentants, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré selon le présent document comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

V. ANNULATION

Article 15 : annulation partielle

En cas de réalisation partielle due à l'absence du stagiaire à l'un des module dispensé par le prestataire de formation, le bénéficiaire ne pourra prétendre au remboursement des heures non effectuées.

En cas de réalisation partielle par la faute du prestataire, le bénéficiaire pourra choisir de se faire rembourser les heures non effectuées ou de les reporter sur une prochaine session de formation sans coût supplémentaire.

Article 16 : annulation totale

En cas de renoncement par le bénéficiaire dans un délai de 30 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'acompte versé par le bénéficiaire lors de la réservation ne sera pas remboursable à titre de dédommagement du prestataire.

En cas de renoncement par le prestataire de formation à l'exécution de la formation dans un délai de 30 jours avant la date de démarrage de la prestation, et si des sommes ont été engagé par le bénéficiaire, L'air des pichoulis s'engage à rembourser intégralement le montant perçu.